

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce mardi 25 mars 2014, des représentantes de l'AVEP (Association Valaisanne d'Entraide Psychiatrique) et de la CORAASP (Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique) ont présenté et remis officiellement à Madame la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten une charte pour un partenariat entre les acteurs du domaine de la santé mentale. Cette charte, issue d'un travail de réflexion participatif, incluant des personnes souffrant de troubles psychiques, des proches et des professionnels de l'action psychosociale, vise à mieux faire reconnaître les rôles de chacun, et en particulier celui des proches, dans l'accompagnement des personnes affectées dans leur santé psychique. A l'occasion d'un entretien constructif avec Madame la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten et Messieurs Christian Ambord, médecin cantonal et Philippe Rech, secrétaire-général adjoint, la charte ainsi d'autres projets déployés par la CORAASP et ses membres ont pu être largement et ouvertement discutés.

La CORAASP est une organisation faîtière romande d'action en santé psychique qui réunit 24 associations d'aide et d'entraide, actives dans l'accueil, l'accompagnement et le développement de projets communautaires avec les personnes souffrant de troubles psychiques ainsi qu'avec leurs proches. Le siège de la Coraasp se situe à Lausanne et son bureau de coordination à Sion dans des locaux partagés avec les associations valaisannes ASA et Cerebral. Dans le canton du Valais, la CORAASP compte 3 organisations membres : l'AVEP (association valaisanne d'entraide psychiatrique), Synapsespoir (association de proches de personnes souffrant schizophrénies) et la Fondation Emera. La CORAASP développe ses activités dans 3 secteurs en particulier : la formation, la politique sociale et la sensibilisation du public. Elle s'implique également dans le suivi de projets spécifiques tels que celui de la charte présentée aujourd'hui.

En 2011, un des membres de la CORAASP, le GRAAP Fondation dans le canton de Vaud, a organisé son congrès annuel sur le thème « *Maladies psychiques : et les proches dans tout ça ? Oser en parler !* ». Dans le cadre des préparatifs de ce congrès, des ateliers de citoyenneté ont été organisés dans tous les cantons romands, et à l'issue du congrès un groupe de travail, piloté par la CORAASP et composé de personnes concernées par un trouble psychique, de proches et de professionnels, a poursuivi la réflexion qui a donné naissance à cette charte pour un partenariat entre les acteurs du domaine de la santé mentale. Celle-ci a été validée par les membres de la CORAASP lors de son assemblée générale en mai 2013 et remise à cette occasion à la Conseillère d'Etat fribourgeoise en charge de la santé. Depuis lors, d'autres cantons romands l'ont également reçu à différentes occasions.

Cette charte pour un partenariat se veut un outil de discussion et de dialogue utile aux différents acteurs du domaine de la santé mentale, en particulier pour favoriser une meilleure reconnaissance du rôle des proches dans l'accompagnement des personnes en souffrance psychique. La charte promeut des principes de solidarité, de responsabilité et de reconnaissance des besoins et des compétences des proches. En remettant cette charte à Madame la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, la CORAASP et ses membres entendent favoriser la reconnaissance et l'utilisation de cette charte dans les institutions valaisannes œuvrant dans le domaine de la santé et du social. Avec cet outil, nous souhaitons en outre contribuer à renforcer un climat de dialogue et de concertation entre personnes souffrant de troubles psychiques, proches et professionnels.

Sion, le 25 mars 2014

Pour tous renseignements complémentaires :

Mme Florence Nater, directrice de la CORAASP 079 916 50 13

Mme Geneviève Tracanelli, coordinatrice de l'AVEP 024 471 40 23